



Université d'été d'Alliance centriste
Table ronde : les solidarités
intergénérationnelles

Intervention de Madame DINI

Samedi 28 août 2010

MUGUETTE DINI

Chers amis,

Quand on parle de solidarités intergénérationnelles, c'est d'abord à la retraite que l'on pense.

Il y aurait beaucoup à dire sur la solidarité entre les générations, qui ne s'exprime pas obligatoirement dans les rapports d'argent, mais cela nous mènerait beaucoup trop loin pour le temps dont nous disposons, et c'est donc de la réforme des retraites dont je vais vous parler.

Je rappellerai brièvement ce qui est prévu par le projet de loi que le gouvernement soumet au Parlement à cette rentrée, puis ce que nous pensons qu'il faudrait faire.

Tout d'abord, quelques chiffres significatifs :

1. En 1960, 4 actifs pour un retraité
En 2010, 1,43 actifs pour un retraité
En 2050, 1,2 actifs pour un retraité
2. En 2008, il y avait 15,5 millions de retraités
3. Le déficit des caisses de retraite sera de 30 milliards



d'euros en 2010 soit 11% de la masse des retraites versées : 270 milliards d'euros.

4. Si rien n'est fait, ce déficit sera de :
 - 40 milliards d'euros en 2015
 - 42,3 milliards d'euros en 2018
 - Et de 72 à 115 milliards en 2050
5. L'espérance de vie a augmenté de 6,3 ans entre 1982 et aujourd'hui et augmente d'un trimestre par an.
6. Le niveau de vie des retraités est comparable à celui des actifs (moyennes)
7. Le taux de pauvreté des retraités de plus de 60 ans est de 10% (13% pour l'ensemble de la population).
8. En 2050, la France comprendra 70 millions d'habitants dont 23 millions de plus de 60 ans et au nombre de ceux-ci, 11 millions de plus de 75 ans (5 millions en 2005).

Le gouvernement propose une réforme en 4 points :

1^{ère} proposition : Augmenter la durée d'activité de manière « progressive et juste »

- L'âge légal de départ à la retraite sera de 62 ans en 2018, à raison de 4 mois par an à partir de 2012. Cela concerne les personnes nées après le 1^{er} juillet 1951.
- Cette mesure concernera les salariés du secteur public et du secteur privé.
- Pour les régimes spéciaux, soumis à réforme en 2008, elle s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2017.



- Elle ne concerne pas les salariés qui ont commencé leur carrière avant 18 ans.

2^{ème} proposition : Renforcer l'équité du système de retraite

- Le taux de cotisation des fonctionnaires à 7,58% aujourd'hui sera aligné, en 10 ans, sur celui du secteur privé : 11,55%
- Le système de départ anticipé à la retraite pour les parents de 3 enfants sera fermé à compter de 2012.
- Des recettes supplémentaires pour un montant de 3,7 milliards d'euros se répartissent ainsi :

Pour les hauts revenus :

- majoration de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu
- renforcement de la taxation des stocks-options et des retraites chapeau

Pour les revenus du capital :

- augmentation des prélèvements sur les revenus du patrimoine
- suppression du crédit d'impôt sur les dividendes
- imposition au 1^{er} euro des plus-values de cessions d'actions et d'obligations

Au niveau des entreprises :

- annualisation du calcul des allègements généraux de charges

3^{ème} proposition : Les dispositifs de solidarité sont préservés et même renforcés pour certaines catégories.



- Les jeunes pourront valider 6 trimestres au titre de leur première période de chômage (4 actuellement).
- Les indemnités journalières de maternité seront assimilées à des salaires.
- Pour les agriculteurs, les terres agricoles et les corps de ferme ne feront plus l'objet de recours sur succession dans le cas de l'obtention du minimum vieillesse par le défunt. Leurs conjoints collaborateurs et leurs aides familiaux devront désormais obligatoirement être affiliés à une caisse complémentaire.

4^{ème} proposition : renforcer la compréhension par les français des règles de calcul de la retraite

- Création d'un point d'étape à 45 ans
- Information dès l'entrée dans la vie active sur le système des retraites
- Mise en place d'un relevé de carrière en ligne, dans tous les régimes de retraite.

Que faut-il penser de ce projet de loi ?

1. Une réforme est urgente et indispensable.

Mais

2. Elle est basée sur des hypothèses excessivement favorables pour ne pas dire irréalisables
Taux de croissance : 2,5 % par an
Taux de chômage : 6% par an



3. Elle s'arrête à des modifications paramétriques et ne remet pas en cause le système.

4. Elle se contente du court terme.

C'est comme si quelqu'un se disait « après mon second mandat qui se terminera en 2017, je m'en lave les mains ».

Comment améliorer ce texte de loi mais surtout comment préparer l'avenir des retraites à plus long terme ?

Les améliorations à apporter au projet de loi de réforme

1. Les recettes

- Aligner le taux de CSG des pensions de retraite sur celui du revenu d'activité, soit passer de 6,6% à 7,5% (2 milliards d'euros)
- Augmenter le taux du forfait social en passant de 4% à 10% (1,2 milliard d'euros)

2. La durée du travail

- Continuer à reculer régulièrement l'âge de départ à la retraite au-delà de 2018
- En cas de cumul emploi-retraite, exonérer les rémunérations salariales de la cotisation d'assurance vieillesse
- Supprimer les dispositifs de pré-retraite
- Allonger la durée de cotisation telle que la loi Fillon de 2008 l'envisagée et l'accentuer (Fillon : 41,5 ans en



2020 ; 42,5 ans en 2030 ; 43,5 ans en 2050)

3. Rapprochement entre les régimes des secteurs public et privé

Aligner progressivement le salaire de référence des fonctionnaires, qui est celui du dernier emploi occupé durant au moins 6 mois, sur celui des salariés du secteur privé calculé sur les 25 meilleures années. Parallèlement, indexer la valeur du point de la fonction publique sur l'inflation.

4. Rapprochement – fusion des régimes spéciaux du régime général

5. La pénibilité

La prendre en considération si elle influe

- sur l'espérance de vie
- sur la qualité de vie au grand âge

Préparer l'avenir des retraites à long terme

Il s'agit de mettre en place un système de retraite plus simple et plus équitable :

Système par points ou système en comptes notionnels

En soi, une réforme systémique n'apportera pas de recettes supplémentaires mais elle répondrait à ces exigences de clarté et de justice réclamées par nos concitoyens.

Plusieurs formules sont déjà en place ou expérimentées dans d'autres pays d'Europe.



1. Le système par points

Chaque année, l'assuré pourrait recevoir un relevé indiquant le nombre de points acquis dans l'année, en fonction de son salaire et la valeur du point calculé sur le montant des cotisations de l'année, ainsi que le cumul de ses points.

Ces informations lui permettraient d'évaluer à un temps T le montant de sa pension, s'il prenait à ce moment-là sa retraite.

La valeur du point étant fonction des cotisations rentrées dans l'année, peut varier en fonction de l'activité économique et de la masse salariale nationale.

Le point peut donc monter ou ... baisser mais tout le monde est soumis aux mêmes variations.

Ce système est celui adopté par les caisses complémentaires AGIRC- ARRCO.

Ce système devrait s'appliquer à tous les salariés et donc à tous les régimes.

Il permettrait, à terme, de faire qu'à salaire égal, durée de travail égale, quel que soit le régime, le montant de la pension, soit lui aussi, égal.

On peut imaginer les résistances de certains. Il faut impérativement que s'établisse un grand débat national, qui permettrait la mise en place progressive d'un nouveau système, assurant un lien plus clair entre cotisations et pensions.

Il devrait permettre de mieux identifier les mécanismes de solidarité et serait un gage de clarté pour les jeunes générations.



Un autre système pourrait être envisagé, celui des comptes notionnels, plus compliqué à mettre en œuvre dans notre pays mais qui a été adopté progressivement, avec succès, par la Suède après une décision consensuelle de 1993.

D'autres solutions sont envisageables avec un régime de base en 2 parties, la première étant une retraite minimale versée par l'Etat et la deuxième constituée par le régime en points.

Plusieurs combinaisons sont possibles, y compris l'obligation de constituer une partie de sa retraite par capitalisation.

Encore faut-il s'en préoccuper ?

Il faut 20 ans pour mener à bien un changement de système. Tout était déjà dit dans le livre blanc de Michel Rocard en 1991. Si nous avons agi à ce moment-là, la réforme systémique serait en place.

On ne peut plus se permettre de perdre du temps.
